

Résumé d'évaluation

Appui aux communautés rurales de la vallée du fleuve Sénégal (PACR/VFS)

Pays : **Sénégal**

Secteur : **Développement agricole**

Évaluateur : **Concept (Dakar)**

Date de l'évaluation : **janvier 2017**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CSN 6007

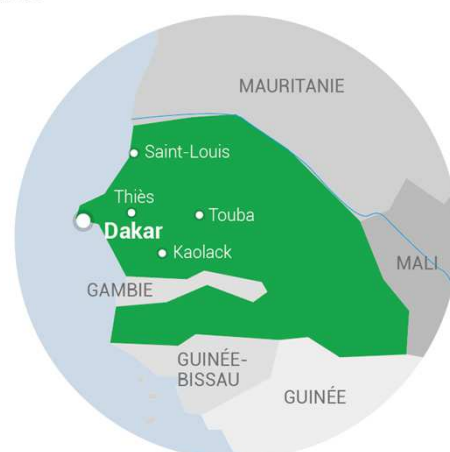
Montant : Subvention de 7 millions d'euros

Taux de décaissement : 95 %

**Signature de la convention
de financement** : juillet 2007

Date d'achèvement : octobre 2013

Durée : 6 ans et 3 mois



Objectifs

Favoriser l'investissement et le partenariat public/privé, en renforçant et en articulant deux des thématiques majeures contenues dans les compétences dévolues aux collectivités locales, à savoir :

1. **la gestion du foncier ;**
2. **l'accompagnement du développement économique durable au niveau local.**

Réalisations attendues

- **Les réalisations physiques et des investissements** pour accompagner le développement économique local
- **Le renforcement des capacités** des acteurs locaux et de leurs institutions
- **La mise au point d'outils méthodologiques adaptés d'aide** aux collectivités et aux acteurs locaux pour qu'ils assurent leurs mandats
- **L'accroissement et la diversification des ressources mobilisées** localement

Contexte

Le PACR s'est appuyé sur divers acquis, dont les travaux réalisés par la Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED). Celle-ci avait lancé une réflexion avec les acteurs locaux et partenaires du développement qui avait abouti à l'élaboration du plan de Ndiaye. Cet exercice avait permis de constater la **faiblesse des performances de l'agriculture irriguée**, malgré l'importance des potentialités locales et des investissements en aménagements hydroagricoles.

Il avait également souligné **l'importance de la question foncière** comme condition de succès d'une agriculture irriguée compétitive et durable dans la vallée du fleuve Sénégal.

Le PACR a été également instruit à un moment où les priorités des pouvoirs publics étaient **la mise à jour et la réforme des politiques de développement**, notamment en matière de décentralisation, de législation foncière et de code des marchés publics.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction des collectivités locales (DCL) et la SAED.

La maîtrise d'œuvre, par SOFRECO/MSA.

Appréciation de la performance

Pertinence

Au regard des objectifs et des enjeux initiaux, le PACR s'inscrit dans les politiques nationales de **décentralisation** et les fortes préoccupations locales de **sécurisation foncière** et de **valorisation** de l'important potentiel de la vallée du fleuve Sénégal. L'approche fortement participative s'est appuyée sur **l'identification et la valorisation des acquis locaux** à travers des études systématiques préalables à la conception des outils de gestion du foncier, à la mise en place des investissements et aux renforcements de capacités.

Efficacité

L'unité de gestion a assuré **l'effectivité de toutes les principales réalisations du programme** (réalisations physiques, renforcement de capacités, élaboration d'outils). On note cependant une **moindre performance dans l'accroissement des ressources des communautés rurales et des revenus**.

Efficience

L'**efficience du PACR paraît élevée** comparé aux grands projets réalisés dans la vallée (PEDIDAS et MCA) qui s'appuient sur ses acquis. Toutefois, les nombreux **défauts de réalisation** dans les investissements du Fonds d'appui intercommunautaire (FAI) et dans l'installation des systèmes d'information fonciers (SIF) numériques limitent de façon significative cette appréciation positive de l'efficience. Les **nombreux retards** ont entraîné la prolongation du projet d'environ un an.

Impact

Les principaux impacts reposent sur des **changements profonds et durables** touchant à la prise de conscience des enjeux, aux pratiques et aux outils de gestion du foncier rural. Le projet a aussi eu une forte influence sur l'évolution des politiques foncières.

Viabilité/durabilité

Les acquis dans les domaines de la planification des plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS), des SIF et de la gouvernance foncière sont **durables**. Il manque encore **une institutionnalisation qui rendrait obligatoires ces outils et procédures**, mais les enjeux sont si importants et l'appropriation d'autres projets si forte que l'amplification se fait et va se renforcer.

Cependant, les nombreux **échecs de projets financés par le FAI** et les **difficultés à faire fonctionner correctement les SIF** limitent les performances dans ce domaine.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

Les trois plus importantes plus-values de l'AFD sont d'avoir :

1. **développé une expertise dans le foncier** largement utilisée par d'autres projets et d'autres régions,
2. **osé innover** en soutenant la conception et le déploiement des SIF et la réalisation à grande échelle de POAS, et
3. **articulé le PACR aux politiques nationales** de réforme foncière et de décentralisation.

Conclusions

et enseignements

Dans la conception et la mise en œuvre du PACR, les points de vigilance et les aspects à renforcer sont :

- **l'ancrage institutionnel** décidé après instruction,
- **le positionnement de la SAED** (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et prestataire),
- **les indicateurs quantitatifs privilégiés par rapport aux contenus et à la qualité**,
- **la faiblesse du système de suivi-évaluation**
- **et le contrôle de l'ingénierie sociale**.

La stratégie de pérennisation qui s'appuie sur l'implication et le transfert à des services existants (comme celle susceptible d'élargir les mandats de services et d'institutions) doit faire l'objet d'une attention renforcée et d'une réelle évaluation préalable des risques.